

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE CACOUNA**

**Le 5 février 2018**

**Procès-verbal** de la session régulière du conseil de la Municipalité de Cacouna, tenue le cinquième jours de février deux mille dix-huit (2018) à 19h30, à la salle municipale située au 415, rue de l'Église à Cacouna, lieu ordinaire des sessions de ce conseil.

**Présences :**

Danielle Gagné	#1	présente
Rémi Beaulieu	#2	présent
Francine Côté	#3	présente
Benoît Thériault	#4	présent
Bruno Gagnon	#5	présent
Suzanne Rhéaume	#6	présente

Neuf (9) citoyens sont présents à l'assemblée.

**1. Ouverture de l'assemblée et mot de bienvenue**

La séance est ouverte à 19h30, la mairesse, Madame Ghislaine Daris préside l'assemblée et madame Carole Pigeon, directrice générale et secrétaire-trésorière, rédige le procès-verbal.

**2018-02-019-2**

**2. Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par monsieur Rémi Beaulieu  
et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que lu et que le point « affaires nouvelles » reste ouvert pour ajout si nécessaire.

**3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

**2018-02.020.3.1**

**3.1 Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 8 janvier 2018**

Il est proposé par madame Suzanne Rhéaume  
et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le procès-verbal de la session régulière du 8 janvier 2018 soit adopté en sa forme et teneur.

**2018-02.021.3.2**

**3.2 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 31 janvier 2018**

Il est proposé par madame Danielle Gagné  
et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le procès-verbal de la session extraordinaire du 31 janvier 2018 soit adopté en sa forme et teneur.

#### 4. RATIFICATION DES DÉBOURSÉS ET ADOPTION DES COMPTES DU MOIS

2018-02.022.4.1

##### **4.1 Ratification des déboursés de janvier 2018 et approbation des comptes du mois**

Il est proposé par madame Francine Côté  
et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE les comptes pour la période du 1 janvier au 26 janvier 2018 soient ratifiés et payés tels que présentés pour un montant total de 105 649,13 \$ à même le fonds général.

QUE Madame Ghislaine Daris, mairesse et Carole Pigeon, directrice générale et secrétaire-trésorière soient autorisés à effectuer les paiements pour et au nom de la Municipalité de Cacouna. La directrice générale et secrétaire-trésorière confirme la disponibilité de crédits nécessaires afin de payer les comptes.

#### 5. CORRESPONDANCES

2018-02-023.5.1

##### **5.1 Demande citoyenne – Déneigement du trottoir rue de l'Église**

Dépôt d'une demande citoyenne en ce qui a trait au déneigement du trottoir situé sur la rue de l'Église.

Il est proposé par monsieur Rémi Beaulieu  
et résolu à l'unanimité des membres présents :

D'ACCEPTER la soumission de l'actuel bénéficiaire du déneigement des trottoirs pour la partie supplémentaire de l'Église au montant de 2,000.\$ avant taxes.

2018-02-024.5.2

##### **5.2 COSMOSS Rivière-du-Loup – Demande de salle**

Dépôt d'une demande du COSMOSS Rivière-du-Loup en ce qui a trait à l'utilisation de la salle paroissiale de la municipalité pour le 29 janvier 2018 et pour 3 à 4 rencontres supplémentaires d'ici l'été 2018.

Il est proposé par madame Francine Côté  
et résolu à l'unanimité des membres présents :

D'AUTORISER la municipalité à offrir la salle paroissiale à titre gratuit à l'organisme COSMOSS Rivière-du-Loup pour le 29 janvier 2018 et pour 3 à 4 rencontres supplémentaires d'ici l'été 2018, selon la disponibilité des lieux.

2018-02-025.5.3

##### **5.3 COSMOSS Rivière-du-Loup – Résolution Journée de la persévérance scolaire**

CONSIDÉRANT QUE la région du Bas-Saint-Laurent a choisi de placer la persévérance scolaire parmi les quatre priorités régionales de COSMOSS afin de mobiliser autour de cette question l'ensemble des partenaires du territoire et puisque cette problématique est intimement liée à d'autres enjeux, dont l'image de notre territoire, le bilan migratoire, la relève et la qualification de la main-d'œuvre, le développement social, la santé publique et la lutte à la pauvreté ;

CONSIDÉRANT QUE le décrochage scolaire a des impacts négatifs significatifs sur l'économie, estimés à 1,9 milliard de dollars annuellement à l'échelle du Québec ;

CONSIDÉRANT QUE malgré le fait que le Bas-Saint-Laurent se positionne avec les meilleurs taux de diplomation et de décrochage scolaire du Québec, ce sont 76,2% des élèves de moins de 20 ans qui obtiennent un premier diplôme soit 68,9% des garçons et 83,6 % des filles. Il reste donc du travail à faire pour atteindre la nouvelle cible de 85% établie par le gouvernement dans la nouvelle politique sur la réussite éducative ;

CONSIDÉRANT QUE la prévention du décrochage scolaire ne concerne pas exclusivement le monde scolaire, mais constitue bien un enjeu social dont il faut se préoccuper collectivement dès la petite enfance et jusqu'à l'obtention par le jeune d'un diplôme qualifiant pour l'emploi;

CONSIDÉRANT QUE le Bas-Saint-Laurent a développé, par le biais de la Démarche COSMOSS, une culture d'engagement considérable en matière de prévention de l'abandon scolaire, et que cette force de collaboration est reconnue à l'échelle provinciale;

CONSIDÉRANT QUE la Démarche COSMOSS organise *Les Journées de la persévérance scolaire* et que celles-ci se veulent un temps fort dans l'année témoignant de la mobilisation locale et régionale autour de la prévention de l'abandon scolaire et qu'elles seront ponctuées d'activités dans les différentes communautés des huit MRC de la région ;

Il est proposé par madame Suzanne Rhéaume  
et résolu à l'unanimité des membres présents :

DE DÉCLARER la 3<sup>e</sup> semaine de février comme étant *Les Journées de la persévérance scolaire* dans notre municipalité ;

D'APPUYER les efforts des partenaires de la Démarche COSMOSS mobilisés autour de la lutte au décrochage – dont les acteurs des milieux de l'éducation, de la politique, du développement local et régional, de la santé, de la recherche, des médias et des affaires – afin de faire de nos MRC des territoires persévérants qui valorisent l'éducation comme un véritable levier de développement pour leurs communautés ;

DE S'ENGAGER à réaliser un geste concret favorisant la persévérance scolaire au courant de l'année 2018.

**2018-02-026-5.4**

#### **5.4 Demande citoyenne – Problème de déneigement (rue de la Grève)**

Dépôt d'une correspondance citoyenne en ce qui a trait à un problème de déneigement sur la rue de la Grève.

Il est proposé par monsieur Bruno Gagnon  
et résolu à l'unanimité des membres présents :

DE DEMANDER au bénéficiaire du contrat de déneigement des correctifs concernant le déneigement de cette portion de rue.

### **5.5 Ministère des Affaires municipales – Accusé de réception (intérêts pécuniaires)**

Dépôt d'une correspondance du Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire en ce qui a trait à la réception et la conformité du dépôt des déclarations d'intérêts pécuniaires des élus du conseil municipal, suite à l'élection de novembre 2017.

2018-02-027-5.6

### **5.6 Commission scolaire Kamouraska-Rivière-du-Loup – Plan triennal 2018-2020**

Dépôt du plan triennal de la Commission scolaire de Kamouraska-Rivière-du-Loup pour la période de 2018-2019 à 2020-2021.

Il est proposé par monsieur Bruno Gagnon  
et résolu à l'unanimité des membres présents :

D'ACCEPTER de plan triennal de la Commission scolaire Kamouraska-Rivière-du-Loup pour la période de 2018-2019 à 2020-2021 tel que présenté.

2018-02-028-5.7

### **5.7 Comité Sur le chemin de l'École – Demande de salle**

Dépôt d'une demande du *Comité Sur le chemin de l'École* en ce qui a trait à une demande pour la salle paroissiale pour le 27, 28 et 29 juillet 2018 et ce, à titre gratuit.

Il est proposé par monsieur Rémi Beaulieu  
et résolu à l'unanimité des membres présents :

D'ACCEPTER la demande pour la salle paroissiale du Comité Sur le chemin de l'École pour les dates du 27, 28 et 29 juillet 2018 et ce, à titre gratuit.

2018-02-029.5.8

### **5.8 Relais à vélo Aldo Deschênes – Demande d'autorisation**

Dépôt d'une demande d'autorisation de passage du *Relais à vélo Aldo Deschênes* qui aura lieu le 9 juin 2018, dont 90 cyclistes emprunteront la route 132 lors de l'événement.

Il est proposé par monsieur Benoit Thériault  
et résolu à l'unanimité des membres présents :

D'ACCEPTER la demande de passage sur la route 132 du *Relais à vélo Aldo Deschênes* qui aura lieu le 9 juin 2018.

## **6. ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

2018-02-030-6.1

### **6.1 Directrice générale – Embauche et autorisation de signature**

ATTENDU QU'un offre d'emploi a été publié pour le poste de directeur (trice) général(e) et secrétaire-trésorier(ère);

ATTENDU QUE 25 personnes ont déposé leur candidature;

ATTENDU QU'un comité de sélection a été formé;

ATTENDU QU'une candidate a été sélectionnée et qu'un contrat de travail lui a été présenté;

ATTENDU QUE la candidate sélectionnée a accepté le contrat présenté;

EN CONSÉQUENCE;

Il est proposé par madame Danielle Gagné  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil de la Municipalité de Cacouna embauche madame Carole Pigeon au poste de directrice générale et secrétaire-trésorière selon le contrat qui lui a été présenté. Madame Pigeon sera considéré à l'emploi de la municipalité de Cacouna en date du 31 janvier 2018;

QUE le conseil autorise madame Ghislaine Daris, mairesse, à signer ledit contrat pour et au nom de la Municipalité de Cacouna avec l'employée concernée.

**2018-02.031.6.2**

**6.2 Directrice générale – Autorisation pour la gestion courante**

ATTENDU l'embauche d'une nouvelle personne au poste de directrice générale et secrétaire-trésorière;

ATTENDU QUE cette personne est responsable de l'administration de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE;

Il est proposé par madame Suzanne Rhéaume  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Carole Pigeon, à signer tous les documents, effets et chèques de la Municipalité de Cacouna en collaboration de madame Ghislaine Daris, mairesse. En l'absence de Madame Pigeon, Madame Chantale Théberge, secrétaire-trésorière adjointe est également autorisée à signer les chèques.

**6.3 Mutuelle des municipalités du Québec – Ristourne 2017**

Dépôt d'une correspondance de la Mutuelle des municipalités du Québec, en ce qui a trait à la ristourne 2017 versée à la municipalité, qui s'élève à 3537\$, pour information.

**2018-02-032-6.4**

**6.4 Transport "Vas-y" – Quote-part 2018**

Dépôt de la quote-part 2018 de la municipalité en ce qui a trait au transport adapté de Transport "Vas-y", qui s'élève à 4508\$.

Il est proposé par madame Francine Côté  
et résolu à l'unanimité des membres présents :

D'AUTORISER la municipalité à payer la quote-part 2018 de Transport "Vas-y" au montant de 4508\$ sans taxes, pour le transport adapté.

2018-02-033-6.5

**6.5 Secrétaire-trésorière adjointe – Autorisation de signature (contrat de travail)**

ATTENDU QUE la municipalité bénéficie des services de Mme Chantale Théberge pour occuper les fonctions de secrétaire-trésorière adjointe;

ATTENDU QUE Mme Chantale Théberge accepte toujours d'occuper ces fonctions;

ATTENDU QUE les parties désirent consigner au présent contrat les conditions de travail de Mme Chantale Théberge;

ATTENDU QUE le présent contrat n'a pas pour effet de limiter les droits, privilèges ou avantages prévus à la *Loi sur les normes du travail* (L.R.Q., c. N-1-1);

EN CONSÉQUENCE;

Il est proposé par madame Danielle Gagné  
et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil de la Municipalité de Cacouna accepte d'offrir à Madame Chantale Théberge, secrétaire-trésorière adjointe, le contrat de travail présenté.

QUE Madame Ghislaine Daris mairesse et Madame Carole Pigeon, directrice générale et secrétaire-trésorière soient autorisées à signer le contrat de travail avec l'employée concernée.

**6.6 Directeur général des élections du Québec – Rapports des dépenses**

Dépôt des *Listes des donateurs et rapports de dépenses* pour l'ensemble des candidats de la dernière élection municipale générale de novembre 2017, pour information.

2018-02-035-6.7

**6.7 Dufresne Hébert Comeau Avocats – Renouvellement du forfait juridique 2018**

Dépôt du renouvellement 2018 pour le forfait juridique de la firme Dufresne Hebert Comeau Avocats au montant de 400,00\$ plus taxes.

Il est proposé par monsieur Rémi Beaulieu  
et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil accepte de renouveler l'adhésion 2018 pour le forfait juridique avec la firme Dufresne Hebert Comeau Avocats au montant de 400,00\$ plus taxes.

2018-02-036-6.8

**6.8 Réseau Environnement – Renouvellement adhésion 2018**

Dépôt du renouvellement de l'adhésion 2018 pour le Réseau Environnement.

Il est proposé par madame Francine Côté  
et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil accepte de renouveler l'adhésion 2018 pour le Réseau Environnement au montant de 270,00\$ plus taxes.

2018-02.037-6.9

**6.9 Directrice générale – Formation Loi 122**

ATTENDU qu'une formation est nécessaire pour l'étude et la pratique de la *Loi 122* dans le milieu municipal;

EN CONSÉQUENCE;

Il est proposé par monsieur Bruno Gagnon  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Carole Pigeon, à s'inscrire à la formation donnée par l'ADMQ à Rivière-du-Loup les 28 février et 1<sup>er</sup> mars 2018.

2018-02.038-6.10

**6.10 ADMQ – adhésion année 2018**

CONSIDÉRANT les termes du contrat d'embauche de la directrice générale;

EN CONSÉQUENCE;

Il est proposé par monsieur Benoit Thériault  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil accepte l'adhésion come membre pour l'année 2018 de madame Carole Pigeon à titre de directrice générale et secrétaire trésorière avec l'Association des Directeurs Municipaux du Québec (ADMQ) au montant de 450\$ plus taxes.

**7. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

**7.1 Service incendie – Rapport de janvier 2018**

Dépôt du rapport du service incendie de janvier 2018 pour information.  
*REPORTÉ À LA PROCHAINE RÉUNION.*

2018-02-039-7.2

**7.2 Service incendie – Entente pompier volontaire (autorisation de signature)**

ATTENDU QUE l'entente entre la Municipalité de Cacouna et le Service incendie de Cacouna est venu à échéance le 31 décembre 2016;

ATTENDU QU'il était nécessaire de renégocier cette entente;

ATTENDU QU'un comité de négociation a été formé par chacune des parties;

ATTENDU QUE des négociations ont eu lieu entre les deux parties;

ATTENDU QUE les deux parties en sont venu à une entente et que celle-ci a été conciliée par écrit;

EN CONSÉQUENCE;

Il est proposé par madame Francine Côté  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil de la Municipalité de Cacouna accepte l'entente qui a été négocié avec le Service incendie de Cacouna et qui lui a été présenté;

QUE cette entente annule toutes ententes antérieures à celle-ci;

QUE le conseil annule l'avis de motion donné à la séance régulière du 8 janvier 2018 en ce qui a trait à un *Règlement sur la Rémunération des pompiers à temps partiels*;

QUE le conseil autorise madame Ghislaine Daris, mairesse, et à madame Carole Pigeon, directrice générale et secrétaire-trésorière à signer ledit contrat pour et au nom de la Municipalité de Cacouna avec le Service incendie.

**2018-02-040-7.3**

### **7.3 Service incendie – Demande de formations pour les officiers**

Dépôt d'une demande de formation ICARIUM, séminaire no. 4, pour les officiers du Service incendie de Cacouna au montant de 300,00 \$, taxes incluses, par officiers.

Il est proposé par monsieur Rémi Beaulieu  
et résolu à l'unanimité des membres présents :

D'AUTORISER la municipalité à inscrire quatre (4) officiers du Service incendie pour le séminaire no. 4 de la formation ICARIUM, pour un montant de 1 200 \$;

QUE la municipalité de Cacouna défraye les frais de déplacement et ce, selon la politique en vigueur.

**2018-02-040-7.4**

### **7.4 MRC de Rivière-du-Loup – Schéma de couverture de risques**

ATTENDU que l'article 8 de la Loi sur la sécurité incendie (L.R.Q., c. S-3.4) ci-après appelé « la Loi » mentionne que les autorités régionales, à savoir les municipalités régionales de comté, doivent établir un schéma de couverture de risques fixant, pour leur territoire, des objectifs de protection contre les incendies et les actions requises pour les atteindre;

ATTENDU que le schéma est entré en vigueur le 10 septembre 2010 et que l'article 29 de la Loi prévoit que le schéma doit être révisé au cours de la sixième année qui suit la date de son entrée en vigueur ou de sa dernière attestation de conformité;

ATTENDU que l'article 30 de la Loi prévoit que sa révision doit se faire suivant la même procédure que son élaboration;

ATTENDU que l'article 16 de la Loi mentionne que le projet de révision du schéma de couverture de risques en sécurité incendie et son plan de mise en œuvre doivent être adoptés par chaque municipalités concernées;

ATTENDU que le comité de sécurité incendie a procédé à la validation du projet de révision du schéma de couverture de risques en sécurité incendie et de son plan de mise en œuvre doivent être adoptés par chaque municipalités concernées;

ATTENDU que le projet de révision du schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie a été soumis à ce conseil;

EN CONSÉQUENCE;



Il est proposé par monsieur Benoit Thériault  
et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE ce conseil adopte le projet de révision du schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie de la MRC de Rivière-du-Loup, ainsi que son plan de mise en œuvre déjà soumis à ce conseil.

## **8. TRAVAUX PUBLICS**

*Aucun point à l'ordre du jour*

## **9. HYGIÈNE DU MILIEU**

**2018-02-042-9.1**

### **9.1 Technicienne en eaux – Résolution de conditions de travail 2018-2021**

ATTENDU QUE les conditions de travail de la technicienne en eaux se terminaient le 31 décembre 2017;

ATTENDU QUE le travail de la technicienne en eaux nécessite souvent plusieurs heures supplémentaires au-delà de 20h par semaine;

ATTENDU QUE la technicienne en eaux doit se déplacer avec son véhicule pour effectuer son travail, sans frais supplémentaire;

PAR CONSÉQUENT;

Il est proposé par madame Danielle Gagné  
et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil accepte de verser un salaire horaire de 21,30\$ pour le travail effectué;

QUE le conseil accepte de verser la rémunération pour les heures travaillées;

QUE le conseil accepte de fournir à la technicienne en eaux le REER collectif de la municipalité de 3% du salaire brut annuel;

QUE le salaire soit indexé selon le taux IPC pour les années 2019 et 2020;

QUE ces conditions soient rétroactives en date du 1er janvier 2018.

**2018-02-043-9.2**

### **9.2 Entreprise Camille Ouellet & fils – Soumissions pour pompe**

Dépôt d'une soumission pour la réparation, au montant de 3489,91\$ avant taxes, et d'une autre pour l'achat d'une nouvelle pompe au montant de 4145,50\$ avant taxes, pour le service d'aqueduc de la municipalité.

Il est proposé par monsieur Bruno Gagnon  
et résolu à l'unanimité des membres présents :

D'AUTORISER la municipalité à procéder à l'achat d'une nouvelle pompe pour le service d'aqueduc de la municipalité au montant de 4145,50\$ avant taxes.

## 10. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

### **10.1 Permis de construction et certificats d'autorisation – Rapport mensuel de janvier 2018**

Le rapport des statistiques des permis généraux et certificats d'autorisation du mois de janvier 2018 sont déposés au conseil pour information générale.

2018-02-044-10.2

### **10.2 Technicien en urbanisme – Majoration de l'IPC 2017 et 2018**

ATTENDU QUE le technicien en urbanisme n'a pas bénéficié de la majoration de l'IPC pour l'année 2017;

ATTENDU QU'une autre majoration pour l'IPC est prévue pour l'année 2018;

EN CONSÉQUENCE;

Il est proposé par monsieur Rémi Beaulieu  
et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil accepte de majorer rétroactivement le salaire du technicien en urbanisme pour les années 2017 et 2018 et ce, selon les taux de l'IPC adopté par résolution pour lesdites années.

2018-02-045-10.3

### **10.3 Technicien en urbanisme – Demande de formation**

Dépôt d'une demande de formation pour le technicien en urbanisme en ce qui a trait aux milieux humides et hydriques, à Rivière-du-Loup le 2 mai 2018, au montant de 440,00 \$ avant taxes.

Il est proposé par madame Francine Côté  
et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil de la Municipalité de Cacouna accepte de verser la somme de 440,00\$ avant taxes pour la formation en milieu humides et hydriques qui aura lieu à Rivière-du-Loup le 2 mai 2018;

QUE la municipalité rembourse les frais de déplacement pour cet événement et ce, selon la politique en vigueur.

## 11. LOISIRS ET CULTURE

### **11.1 Loisirs Kakou – Rapport mensuel de décembre 2017**

Le rapport des activités des Loisirs Kakou du mois de janvier 2018 est déposé au conseil pour information générale.

2018-02-046-11.2

**11.2 Technicien en loisir – Autorisation de signature (contrat de travail)**

ATTENDU QUE la municipalité bénéficie des services de M. Jean-Marie Brisson pour occuper les fonctions de technicien en loisirs;

ATTENDU QUE M. Jean-Marie-Brisson accepte toujours d'occuper ces fonctions;

ATTENDU QUE les parties désirent consigner au présent contrat les conditions de travail de M. Jean-Marie-Brisson;

ATTENDU QUE le présent contrat n'a pas pour effet de limiter les droits, privilèges ou avantages prévus à la *Loi sur les normes du travail* (L.R.Q., c. N-1-1);

EN CONSÉQUENCE;

Il est proposé par madame Danielle Gagné  
et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil de la Municipalité de Cacouna accepte d'offrir à M. Jean-Marie Brisson, technicien en loisir, le contrat de travail présenté;

QUE Madame Ghislaine Daris mairesse et Madame Carole Pigeon, directrice générale et secrétaire-trésorière soient autorisées à signer le contrat de travail avec l'employé concerné.

**12. FINANCES**

*Aucun point à l'ordre du jour*

**13. AFFAIRES JURIDIQUES**

2018-02-047-13.1

**13.1 Règlement sur le Code d'éthique et de déontologie – Adoption**

ATTENDU QUE le présent *Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux* est adopté en vertu de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*;

ATTENDU QU' en vertu des dispositions de cette *loi*, toute municipalité doit adopter un code d'éthique et de déontologie des élus municipaux en vue d'assurer l'adhésion explicite des membres de tout conseil d'une municipalité aux principales valeurs de celle-ci en matière d'éthique, de prévoir l'adoption de règles déontologiques et de déterminer des mécanismes d'application et de contrôle de ces règles.

ATTENDU QUE les principales valeurs de la municipalité et des organismes municipaux énoncées dans ce code d'éthique et de déontologie sont :

- 1° l'intégrité des membres de tout conseil de la municipalité;
- 2° l'honneur rattaché aux fonctions de membre d'un conseil de la municipalité;
- 3° la prudence dans la poursuite de l'intérêt public;
- 4° le respect envers les autres membres d'un conseil de la municipalité, les employés de celle-ci et les citoyens;
- 5° la loyauté envers la municipalité;
- 6° la recherche de l'équité.

ATTENDU QUE les valeurs énoncées dans le *Code d'éthique et de déontologie* doivent guider toute personne à qui il s'applique dans l'appréciation des règles déontologiques qui lui sont applicables.

ATTENDU QUE les règles prévues au présent code d'éthique et de déontologie ont pour objectifs de prévenir, notamment :

- 1° toute situation où l'intérêt personnel du membre du conseil peut influencer son indépendance de jugement dans l'exercice de ses fonctions;
- 2° toute situation qui irait à l'encontre des articles 304 et 361 de *la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (L.R.Q., chapitre E-2.2);
- 3° le favoritisme, la malversation, les abus de confiance ou autres inconduites.

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné à la séance régulière du 8 janvier 2018;

ATTENDU QUE le projet de règlement a été déposé le 8 janvier 2018;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Suzanne Rhéaume  
et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil de la Municipalité de Cacouna adopte le règlement portant le numéro 100-18 soit et est adopté par le conseil et qu'il soit statué et décrété par ce règlement ce qui suit :  
Dispense de lecture.

## **14.     INFORMATIONS**

### **14.1 Prochaine réunion du conseil – 5 mars 2018 à 19h30**

## **15.     AFFAIRES NOUVELLES**

*Aucun point à l'ordre du jour*

## **16.     PÉRIODE DE QUESTIONS**

- Est-ce possible d'obtenir une subvention pour les cours offerts à Rivière-du-Loup.
- Amoncellement de neige rue Beaulieu empêche la sortie sécuritaire des véhicules.
- Carnaval, la publication a été envoyée trop tard.
- Le Centre de Jeune devrait s'impliquer dans la préparation du Carnaval.
- Un rapport des activités est demandé à propos du Carnaval.

17. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2018-02-048-17.1

**17.1 Clôture de l'assemblée**

Il est proposé par monsieur Rémi Beaulieu  
et résolu à l'unanimité des membres présents :

QU'advenant 20h25 et l'ordre du jour étant épuisé, que l'assemblée soit close.

---

Ghislaine Daris  
maire

---

Carole Pigeon  
Directrice générale

\*\*\*\*\*